

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse

OBJET : Délibération 23.03.664

**Examen et vote du compte de gestion 2022 établi par Madame le Payeur
Départemental**

Le jeudi 16 mars 2023, à 10 h 30, s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

ETAIENT PRESENTS : (19 membres)

Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Victor DENOUVION, André DURAND, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Loïc GOJARD, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Jacques OBERTI, Madame Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Florence SIORAT et Maryse VEZAT-BARONIA.

ETAIENT EXCUSES : (11 membres)

Madame Julie ALBOUY, Messieurs Daniel CALAS, Serge DEUILHE, Laurent FOREST, Jérôme LAFFON, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Monsieur Philippe PETIT, Mesdames Annie VIEU, Véronique VOLTO et Monsieur Lionel WELTER.

Monsieur le PRESIDENT rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion 2022 a été établi par Madame le Payeur Départemental, agent comptable de Haute-Garonne Ingénierie -ATD.

Il précise que le Conseil d'Administration vient d'approuver le compte administratif 2022 et s'est assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a passé toutes les opérations d'ordre dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion est conforme aux écritures portées sur le compte administratif 2022, Monsieur le PRESIDENT propose de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Monsieur le PRESIDENT propose après en avoir délibéré et si les membres du Conseil d'Administration en sont d'accord de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame le Payeur Départemental, agent comptable de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Oùï l'exposé de Monsieur le PRESIDENT et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Madame le Payeur Départemental, agent comptable de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L.3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI

